

TRAITEMENT D'UNE PILOSITÉ AU LASER

LE PRINCIPE

Les lasers dépilatoires (ndYag Alexandrite Elite, Diode LightSheer) émettent un faisceau de lumière absorbé par la mélanine (pigment brun) de la tige et de la racine du poil. Le faisceau de lumière ainsi absorbé est transformé en chaleur qui est transmise aux cellules germinatives entraînant la destruction du poil.

Plusieurs séances sont nécessaires pour réduire significativement et durablement cette pilosité. Selon les données actuelles de la littérature médicale on estime qu'il faut 4 à 8 séances sur chaque zone à épiler, suivi éventuellement d'un traitement d'entretien pour réduire de 80% une pilosité brune sur une peau claire. Si la peau est foncée ou le poil plus clair, le nombre de séances sera plus important. Les poils restants sont plus fins, plus clairs et plus clairsemés.

En général on traite les patients toutes les 4 à 10 semaines en fonction des zones. Le nombre total de séances dépend de la couleur de la peau, de la zone traitée et du type de machine utilisée. En moyenne le traitement d'attaque nécessite entre 4 et 10 séances. Il nécessitera ensuite un entretien plus espacé de 10 à 12 mois, voire plus.

Les poils blancs ne peuvent, dans l'état actuel de la technique des lasers, être traités par cette méthode car ils ne contiennent pas de mélanine.



LES INDICATIONS

L'épilatoir laser est possible pour les hommes comme pour les femmes, pour toutes les localisations, dans un but esthétique (épilation laser de toutes zones pileuses) ou thérapeutique (hirsutisme, hypertrichose, folliculites, pili incarnati, kystes du sinus pilonidal, hamartome de Becker...)

LES CONTRE-INDICATIONS

- Hypersensibilité connue à la lumière
- Les médicaments photo sensibilisants ou maladies photo sensibilisantes (porphyrie cutanée tardive)
- Les peaux récemment agressées (gommage agressif ou peeling, ...)
- Les infections cutanées
- Prise d'anticoagulants
- Prise de capsules d'isotretinoïne au cours des 6 derniers mois
- Les expositions récentes au soleil ou aux ultra-violets
- La grossesse n'est pas en soi une contre-indication. On évitera par contre pour le confort de la patiente d'effectuer des séances à partir du sixième mois
- Les activateurs de bronzage (type oenobiol et autobronzants)
- Herpès évolutif
- Peau bronzée essentiellement



LES CONSIGNES AVANT LA SÉANCE

Arrêter l'épilation à la cire et/ou à la pince ainsi que la décoloration qui réduisent voire détruisent la quantité de cible (mélanine) et donc l'efficacité, au moins un mois avant la séance.

Eviter l'application de déodorant avant la séance.

Le rasage de la zone à traiter devra être réalisé deux jours avant la séance pour une plus grande efficacité.

Application possible d'une crème anesthésiante (EMLA) une heure avant la séance, à étaler sur la zone à traiter et emballer dans un film plastique.

PENDANT LA SÉANCE

Le port de coques est OBLIGATOIRE pendant le traitement laser.

Une sensation de gêne peut être ressentie. Elle est variable selon les zonés traités et les patients. Elle se traduit par une sensation de picotements, coup d'élastique et/ou de chaleur intense brève.



LES SUITES IMMÉDIATES

La zone traitée est marquée par une rougeur, une sensation de chaleur et un œdème périfolliculaire (léger gonflement à la base des poils) pendant 15 min à une heure après la séance.

Application d'une crème apaisante et d'un écran total immédiatement après la séance.

Dans les 3 à 5 jours suivant la séance on pourra noter « l'éjection des poils traités ». Cette phase peut durer jusqu'à 3 semaines.

CONSIGNES APRÈS LA SÉANCE

L'application d'une crème apaisante sera prescrite pendant 72 heures. Eviter l'application de déodorant.

La protection solaire par écran total est indispensable dans les suites du traitement.

LES COMPLICATIONS POSSIBLES

Les complications telles que brûlure ou surinfection sont rares, les cicatrices sont exceptionnelles. Des troubles de la pigmentation : hyperpigmentation (peau plus foncée que la normale) ou hypo pigmentation (peau plus claire que la normale) peuvent survenir dans les semaines suivant le traitement mais sont presque toujours réversibles. (dans la grande majorité des cas elles sont dues à une exposition au soleil pré ou post traitement).

PRISE EN CHARGE DE L'ASSURANCE MALADIE

Aucun remboursement n'est possible et aucun arrêt de travail ne pourra être accordé pour cet acte à visée esthétique.

Pour les actes à visée thérapeutique suivant : hypertrichose pathologique confirmé, hirsutisme confirmé et documenté, transsexuel, les taux de remboursements sont fixés par les grilles de cotations de la CCAM.